

Quels recours en cas de profilage ethnique ?

Mathieu BEYS, juriste, auteur du livre “Quels droits face à la police ?”
(mathieu.beys@scarlet.be)

Colloque Amnesty, LDH, Liga voor mensenrechten- Minderhedenforum, Uit De Marge,
Obspol , MRAX 23 mai 2018

Plan

1. Prouver les faits
2. S'informer sur les motifs du contrôle
3. Introduire une plainte au Comité P
4. Signaler les faits à Unia
5. Introduire une action civile contre la police
6. Actionner la justice pénale ?

1. Prouver les faits

- Droit de filmer les interventions policières pour informer le public sur des questions d'intérêt général (liberté d'expression et de communication, art. 10 CEDH)
- MAIS flouter les visages lors de la diffusion des images pour éviter l'atteinte à la vie privée (L. 8/12/1992)
- Caméras de surveillance
- Enregistrement audio direct peut être utilisé en justice même sans le consentement de la personne enregistrée (Cass., 9 janvier 2001, P990235N ; Cass., 7 janvier 2004, P031092F)

2. S'informer sur les motifs du contrôle

- PAS d'obligation claire du policier de donner les raisons du contrôle immédiatement dans la loi MAIS au cours de leur formation de base, les policiers apprennent à expliquer “quand et pourquoi un contrôle d'identité peut légitimement avoir lieu” et à évaluer “l'opportunité et les raisons de contrôler une personne, la répétition et les contrôles successifs de certaines personnes” (Programme de formation de base inspecteur de police, annexe 6 à l'AM du 17 décembre 2008, MB, 29 janvier 2009, p. 6611).
- Lettre-type pour demander raisons du contrôles, ordres ou instructions, rapports de la police aux autorités (bgm, ministre, gouverneur...)

www.quelsdroitsfacealapolice.be (rubrique “outils”)

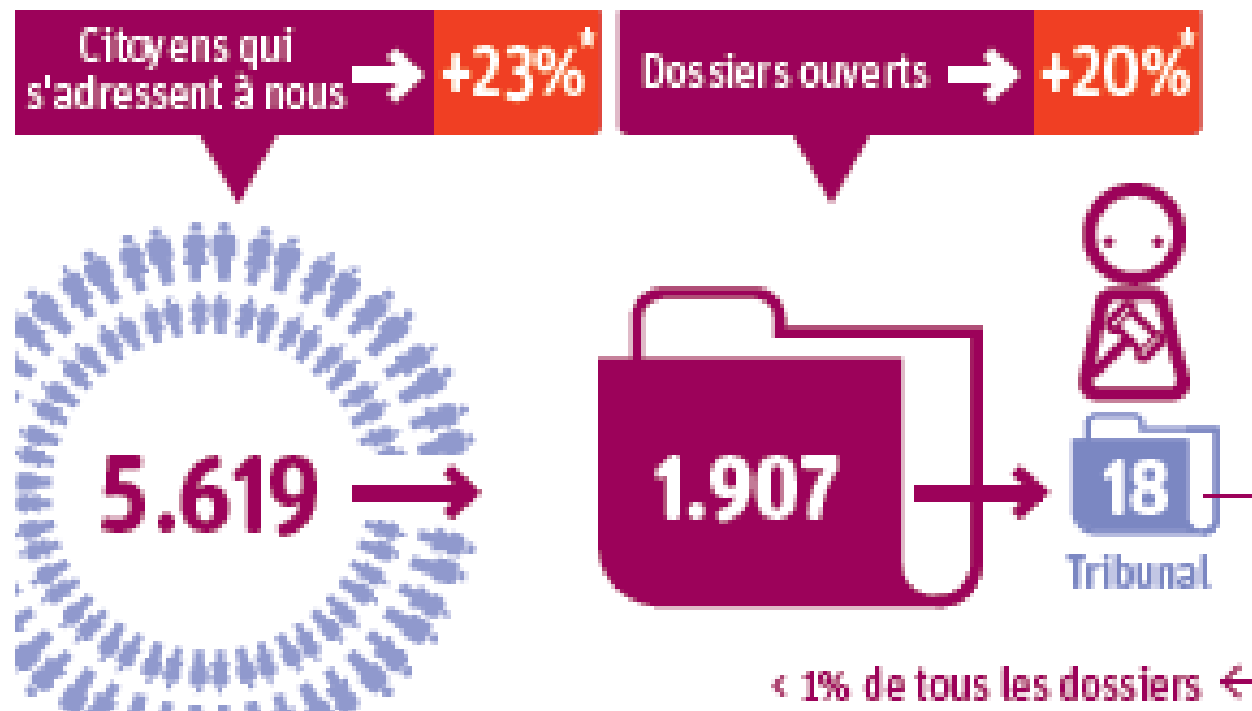
Réponse dans les 30 j. max; demande de réexamen et demande d'avis à la CADA (L. 11/04/1994; L. 12/11/1997)

3. Plainte au Comité P

- Rapport sur racisme dans la police d'Anvers, 2017: « Des collaborateurs allochtones ont principalement rapporté des expériences avec des collègues (...) qui „ne veulent pas vous serrer la main“, „qui ne veulent pas vous parler“, „ne veulent pas sortir avec vous en patrouille“, (...) , „notent le mot „primate“ sur l'étiquette du vestiaire“, „écrivent le mot „macaque“ au dos de la photo prise lors de la prestation de serment“, „urinent dans la bouteille d'eau d'un collègue“, „(...) etc. » <http://www.comitep.be/fr/index.asp?ID=AdditionalReports>
- Plainte slmt de personne « directement concernée »
- Possibilité de sous-traiter la plainte à AIG ou contrôle interne
- PAS compétent pour dédommagement ni sanction

4. Signaler les faits à Unia

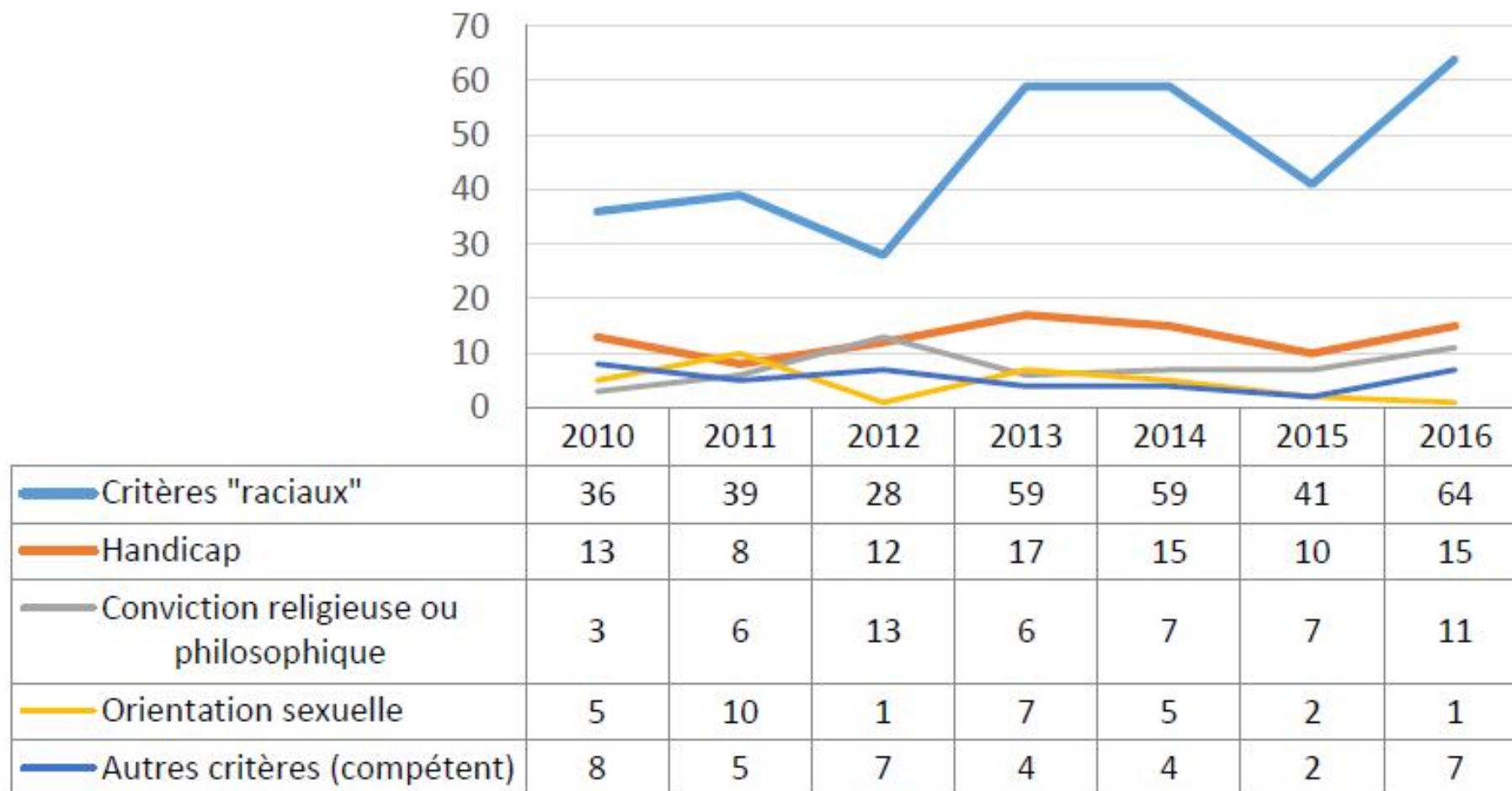
- Unia = Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (accord de coopération du 12/06/2013)
- Information et conseils
- Possibilité d'ester en justice (L. 30/07/1981; L. 10/05/2007)



Unia,
Rapport
annuel
2016, p
68.

4. Signaler les faits à Unia

Graphique 37 : Évolution du nombre de dossiers police et justice par critère depuis 2010



Unia, Rapport chiffres 2016, p. 29

5. Action civile

- Zone de police (ou commune) ou État responsable de réparer les dommages causés par fautes de la police (locale ou fédérale) LFP art. 47
- Difficulté prouver la faute, le dommage et le lien de causalité
- Avantage: pas nécessaire de prouver infraction pénale et pas nécessaire d'identifier policiers concernés

6. Plainte pénale ?

- “ Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, tout fonctionnaire ou officier public, tout dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, commet une discrimination à l'égard d'une personne en raison de l'un des critères protégés (= la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, art. 4, 4°).
Les mêmes peines sont applicables lorsque les faits sont commis à l'égard d'un groupe, d'une communauté et de leurs membres, en raison de l'un des critères protégés.
Si l'inculpé justifie qu'il a agi par ordre de ses supérieurs pour des objets du ressort de ceux-ci et sur lesquels il leur était dû obéissance hiérarchique, les peines sont appliquées seulement aux supérieurs qui ont donné l'ordre.
Si les fonctionnaires ou officiers publics prévenus d'avoir ordonné, autorisé ou facilité les actes arbitraires susmentionnés prétendent que leur signature a été surprise, ils sont tenus en faisant, le cas échéant, cesser l'acte, de dénoncer le coupable; sinon, ils sont poursuivis personnellement.
Si l'un des actes arbitraires susmentionnés est commis au moyen de la fausse signature d'un fonctionnaire public, les auteurs du faux et ceux qui, méchamment ou frauduleusement, en font usage sont punis de la réclusion de dix ans à quinze ans ».

(art. 23 de la L. 30/07/1981)

6. Plainte pénale ?

Art. 442bis du Code pénal:

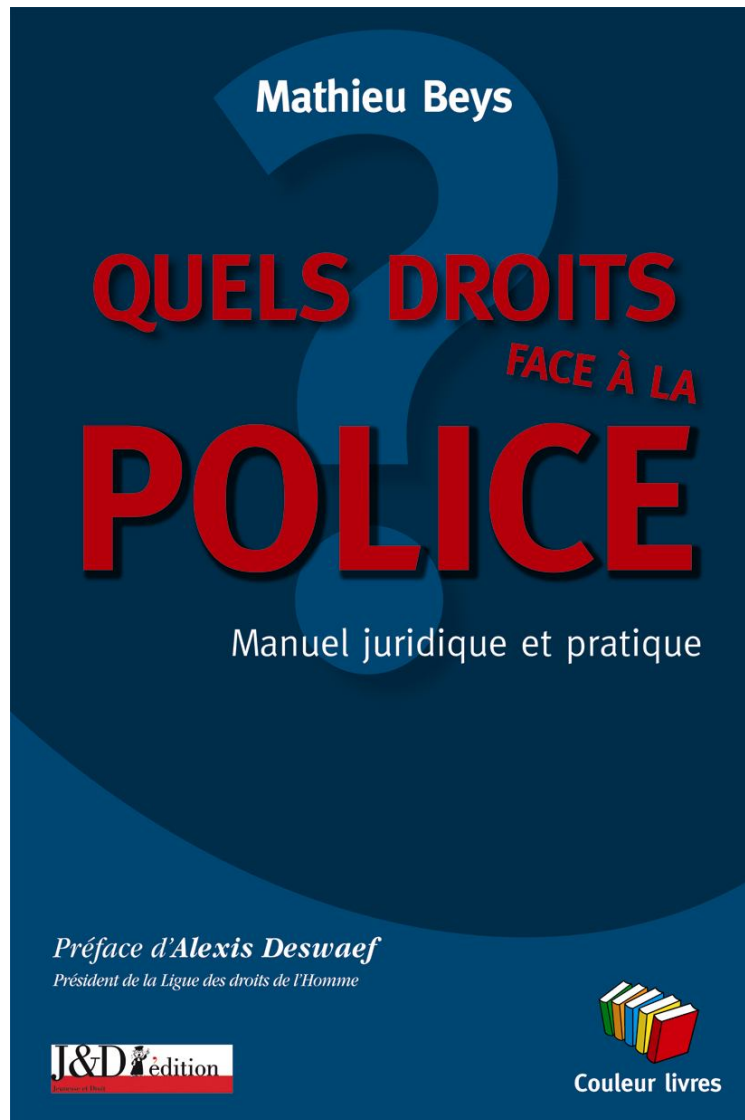
Quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée, sera puni d'une peine d'emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de cinquante [euros] à trois cents [euros], ou de l'une de ces peines seulement.

Si les faits visés à l'alinéa 1er sont commis au préjudice d'une personne dont la situation de vulnérabilité en raison de l'âge, d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale était apparente ou connue de l'auteur des faits, la peine minimale prévue à l'alinéa 1er sera doublée.

Art. 442ter

Dans les cas prévus par l'article 442bis, le minimum des peines correctionnelles portées par cette article peut être doublé, lorsqu'un des mobiles du délit est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue race, de sa couleur de peau, de son ascendance, de son origine nationale ou ethnique, de sa nationalité, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de sa naissance, de son âge, de sa fortune, de sa conviction religieuse ou philosophique, de son état de santé actuel ou futur, d'un handicap, de sa langue, de sa conviction politique, de sa conviction syndicale, d'une caractéristique physique ou génétique ou de son origine sociale

Encore des questions ?



551 questions

13 lettres-types

www.quelsdroitsfacealapolice.be